



28793 RM



AGENCE DE L'EAU RHIN - MEUSE

**APPLICATION DE LA CODIFICATION DES CANAUX ET VOIES
D'EAU ARTIFICIELLES SUR LE CANAL DE LA MARNE AU RHIN
(de Frouard à Arzviller)**



**Rapport de stage réalisé
pour l'Agence du Bassin Rhin-Meuse**

Agnès WEHRLI

Année de Maîtrise 1992-1993

Faculté des Lettres et Sciences Humaines

Université de METZ

**CEGUM (Centre d'Etudes Géographiques
de l'Université de METZ)**

SOMMAIRE

	PAGES
<u>Avant-propos et introduction</u>	p. 4
<u>Première partie : rappel des principes essentiels de la codification</u>	p. 6
I - Généralités sur la codification et son application au canal étudié	p. 6
II - Rappels de la codification hydrographique	p. 7
A - <i>Le code hydrographique</i>	p. 8
B - <i>Les attributs du code hydrographique appliqués au bassin Rhin-Meuse</i>	p. 9
1- <i>L'ordre des cours d'eau</i>	p. 9
2- <i>Les rives d'affluences</i>	p. 9
C - <i>Le PKH (point kilométrique hydrographique), indice de repérage spatial</i>	p. 10
D - <i>La toponymie</i>	p. 10
III - <i>La codification appliquée aux canaux, voies d'eau artificielles et plans d'eau</i>	p. 11
A - <i>Canaux et voies d'eau artificielles</i>	p. 11
B - <i>Les plans d'eau</i>	p. 12
IV - <i>Démarche et méthode appliquée</i>	p. 13
A - <i>La collecte des données</i>	p. 13
B - <i>Recherche et repérage sur le terrain</i>	p. 14
C - <i>Application à la codification et mise en forme</i>	p. 15
<u>Deuxième partie : présentation du secteur géographique</u>	p. 17
I - <i>Fonctionnement de l'alimentation du canal de la Marne au Rhin de Frouard à Arzviller et aperçu sur l'aspect quantitatif des transferts d'eau</i>	p. 17
A - <i>Considérations générales . Rappels</i>	p. 17
B - <i>Le bief de partage des Vosges</i>	p. 18
C - <i>Le versant Est</i>	p. 20
D - <i>Le versant Ouest</i>	p. 20
II - <i>Critique des données vue sous l'aspect pratique de la codification</i>	p. 21

<u>Troisième partie : problèmes rencontrés et propositions d'adaptation</u>	p. 22
I - Problèmes posés par la limite d'étude	p. 22
II - Problèmes concernant l'attribution des numéros de code	p. 22
III - Considérations relatives aux points kilométriques hydrographiques	p. 24
IV - A propos des codes milieux et des toponymes... ..	p. 27
V - Précisions supplémentaires apportées à la codification	p. 28
VI - Choix opérés pour certaines spécificités du tronçon	p. 29

<u>Quatrième partie : propositions de chaînage - Chaînage des entités</u>	p. 31
I - Présentation et outils de travail pour réaliser et comprendre le chaînage	p. 31
II - Détermination et choix des entités décrites	p. 32
III - Principe et déroulement du chaînage	p. 32
IV - Le cas des étangs	p. 34
V - Les différentes corrections effectuées durant le stage	p. 35

<u>Conclusion</u>	p. 36
--------------------------------	--------------

ANNEXES :

- Dictionnaire	p. 37
- Autres termes utilisés (complément du lexique précédent) - propositions de définition .	p. 47
- Références, bibliographie, documents consultés	p. 49
- Plans d'assemblage du secteur géographique étudié	p. 51
- Croquis, schémas et tableaux de chaînage	p. 53

CONCLUSION

Dans le cadre des travaux réalisés, le test d'application de la codification, conçu comme une extension de la codification présente un intérêt pratique, comme cela a été précisé tout au long du développement.

La réalisation du chaînage des entités fait apparaître les liens hydrologiques entre les entités codifiées. Les rubriques inscrites dans le tableau de chaînage permettent de saisir et d'identifier les transferts d'eau, notion fondamentale vu sous l'angle de la qualité et de la quantité d'eau véhiculée. Une taxonomie des différentes entités en contact avec le canal ou le cours d'eau principal de la zone décrite figure donc dans les tableaux de chaînage qui font suite à ce rapport.

Le circuit de l'eau peut être également visualisé sur les schémas et croquis.

Une fois connus l'ensemble des transferts d'eau, il est possible d'agir rapidement en cas de pollution par exemple, ainsi que de proposer des solutions de gestion des canaux.

Compléter les documents, en mentionnant les hydronymes serait une précision supplémentaire pour déterminer l'origine de l'eau. En outre, des mesures susceptibles d'être effectuées ultérieurement sur la vitesse de l'eau seraient d'une grande utilité afin de calculer les temps de transferts (étape suivante).

Les propositions qui ont été évoquées et utilisées dans le cadre de cette application de la codification des canaux et voies d'eau artificielles seront à priori transmises au groupe de travail de la codification hydrographique qui s'entendra sur les décisions à adopter et sur les règles officielles à fixer. Reste à poursuivre d'autres investigations afin de réaliser la codification d'autres canaux ou d'autres milieux (plans d'eau...).